

Conseil Municipal - Désignation des représentants de la Ville de Besançon au Conseil du District du Grand Besançon

M. LE MAIRE, Rapporteur : Au 25 juin, 38 communes ont adhéré au District du Grand Besançon. M. le Préfet, après avoir sollicité l'avis du Conseil Général du Doubs sur le périmètre constitué par ces communes, prendra l'arrêté de création du District qui pourra intervenir dès la fin juin. La réunion d'installation du Conseil districale pourra intervenir en septembre prochain.

Il convient aujourd'hui de désigner les délégués titulaires et suppléants de la Ville au Conseil de District.

Statutairement, la Ville dispose au sein de cet établissement public de 40 % de l'effectif total des sièges de délégués titulaires et forfaitairement de 15 délégués suppléants.

Les communes périphériques disposent d'un délégué chacune, pour celles qui comptent moins de 1 000 habitants et de deux délégués pour celles dont la population est supérieure.

Au vu de la liste des communes membres du District, laquelle peut encore évoluer d'ici fin juin, le Conseil districale sera donc composé de 49 délégués représentant les communes de l'agglomération et de 33 délégués représentant la Ville de Besançon :

Communes membres du District du Grand Besançon

Communes favorables au principe du District	Population 1990	Nombre de délégués
ARGUEL	241	1
AVANNE-AVENEY	1 875	2
BESANÇON	119 194	33
BOUSSIERES	837	1
BUSY	304	1
CHALEZEULE	948	1
CHAMPAGNEY	228	1
CHAMPVANS	238	1
CHAUCENNE	442	1
CHEMAUDIN	949	1
DANNEMARIE-SUR-CRETE	1 189	2
DELUZ	695	1
ECOLE VALENTIN	1 874	2
FONTAIN	723	1
FRANNOIS	1 562	2
GENNES	502	1
GRANDFONTAINE	1 117	2
LA CHEVILLOTTE	82	1
LA VEZE	402	1
LARNOD	651	1
LE GRATTERIS	79	1
MAMIROLLE	1 352	2
MAZEROLLES	134	1

Communes favorables au principe du District	Population 1990	Nombre de délégués
MONTFAUCON	1 264	2
MONTFERRAND-LE-CHATEAU	1 729	2
NANCRAY	898	1
OSSELLE	357	1
PELOUSEY	909	1
PIREY	1 173	2
POUILLEY-LES-VIGNES	1 713	2
PUGEY	521	1
RANCENAY	181	1
ROUTELLE	370	1
SAONE	2 426	2
SERRE-LES-SAPINS	1 252	2
TALLENAY	387	1
THORAISE	250	1
VAUX-LES-PRES	252	1
TOTAL COMMUNES : 38	149 300	82

Le Conseil Municipal est en conséquence invité à désigner 33 délégués titulaires au sein du Conseil de District, suivant la représentativité de chacune groupe au sein de l'assemblée, soit :

Délégués titulaires :

- 25 sièges pour la Majorité Municipale
- 7 sièges pour le groupe Une Ambition pour Besançon
- 1 siège pour le groupe Besançon Ecologie Les Verts.

Délégués suppléants :

- 11 délégués suppléants pour la Majorité Municipale
- 3 délégués suppléants pour le groupe Une Ambition pour Besançon
- 1 délégué suppléant pour le groupe Besançon Ecologie Les Verts.

M. LE MAIRE : Nous avons maintenant une liste exhaustive des différentes communes qui ont adopté l'adhésion au District et qui sont au nombre de 38. Il nous faut donc aujourd'hui désigner 33 délégués titulaires et 15 suppléants, suivant la représentativité de chaque groupe au sein de l'assemblée.

Je vous signale que ce n'est pas une obligation, mais simplement dans notre règlement intérieur nous avons souhaité que la participation, soit à des commissions, soit ici au District, soit faite à la proportionnelle des différents groupes. Si nous regardons le District de Montbéliard, les 8 délégués de la Ville ont été choisis uniquement dans la majorité, Lons-le-Saunier même chose, Toulouse 53 de la majorité.

Je vous cite ces exemples simplement pour vous indiquer le souci qui est le nôtre d'associer l'ensemble des groupes à cette œuvre importante et difficile, mais qu'il faudra bien arriver à mettre en place, le District.

Vous avez été informés par l'intermédiaire de vos responsables de groupe de ces précisions. Pour ce qui concerne Une Ambition pour Besançon, M. TOURRAIN vient de m'indiquer la liste des titulaires : MM. TOURRAIN, JACQUEMIN, MAILLARD, SALOMON, CHOMETTE et VIALATTE ; les suppléants : Mme DUVERGET, M. GRAPPIN et Mme CAMPBELL. Pour les Verts, un titulaire qui sera M. ALAUZET et un suppléant qui sera Mme FOLSCHWEILLER. Pour la majorité, seront donc candidats, et acceptés sans doute, moi-même, M. de SURY, Mme VIEILLE-MARCHISET, MM. PONÇOT, PINARD, Mme MADER, MM. HUMBERT, HIRSCH, VUILLEMIN, BARETJE, REGNIER, MEUNIER, FOUSSERET, MAGNIN, Mmes TETU, BULTOT, DUFAY, GUINCHARD-KUNSTLER, MM. TISSOT, GIRARD, PIERLOT, JEANNIARD, GALLAT et BAUDIER ; en suppléants : MM. DAHOUI, RUEFF, MATHIEU, LIME, JEANNEROT, Mme CUENIN, MM. JUSSIAUX, MILLE, RAGOT, FUSTER, ANTONY. Avec cela, je crois que le compte est bon.

M. TOURRAIN : Je crois que j'ai oublié d'indiquer dans la liste que je vous ai remise M. TABOURNOT. Cette fois-ci nous sommes au complet. 7 comme les 7 péchés capitaux ou les 7 plaies d'Égypte comme vous voulez, au choix.

M. LE MAIRE : Nous ajoutons effectivement le nom de M. TABOURNOT qui avait été oublié mais involontairement.

Mme GUINCHARD-KUNSTLER : J'aimerais dire quelques mots. Le travail qui nous attend tous sera certes passionnant mais également difficile et pour qu'il puisse être réussi, il faudra que nous respections un certain nombre de règles. Dès le départ, le choix qui a été fait par la Ville de la création de ce District, c'est de faire en sorte que tout le monde puisse être entendu et ait toute sa place ; c'est la raison pour laquelle, au contraire des autres villes françaises, l'opposition est présente dans le Conseil Districtal. Cela nous a semblé nécessaire en fonction de la réalité et des conditions du District de Besançon qui ne pourra fonctionner que hors de tout système partisan. Par expérience, partout où fonctionnent les districts de façon positive, c'est de cette manière-là. Je ne suis pas naïve et je sais que la politique est toujours très présente mais plus nous serons mobilisés tous ensemble autour de cet outil qui est obligatoirement, parce que tout neuf, fragile, mieux nous servirons le développement de l'agglomération pour l'avenir.

La deuxième chose sur laquelle je veux insister, c'est le problème des pompiers dont le poids financier est important. Il est clair que toute avancée vers la départementalisation permettra au futur district d'investir l'argent dégagé dans d'autres secteurs qui permettront le développement économique et autre de l'agglomération. Il fallait le souligner car c'est important ; un certain nombre de communes de la périphérie le disent, en sont conscients, et plus vite ira la départementalisation, plus riche sera le District dans tous les sens du terme. J'ajouterai enfin, je l'ai déjà dit à mes collègues de la majorité, que le travail qui nous attend demandera disponibilité et présence, surtout dans les premières années.

M. LE MAIRE : Je remercie notre collègue, en votre nom à tous, pour le travail qu'elle a fourni depuis trois ans, quatre ans bientôt en direction du Conseil des Communes du Grand Besançon qui était une première initiative et qui a permis ensuite de déboucher sur une structure intercommunale plus solide, plus cohérente. C'est vrai qu'on le doit à fois à Paulette GUINCHARD-KUNSTLER, à nos services tant administratifs que techniques, qui ont joué un rôle très important pour informer les élus de la périphérie, pour leur faire prendre conscience que nous ne faisons pas cela pour les avaler mais au contraire pour travailler ensemble sur un certain nombre de dossiers. Je crois qu'il a été très

instructif pour eux de se rendre compte de la façon dont on appréhendait les différents problèmes au sein de la Ville de Besançon et nos remerciements iront également aux élus de la périphérie qui ont réussi, parfois difficilement, à convaincre leurs Conseils Municipaux respectifs de l'importance d'une structure districale.

M. NACHIN : J'ai représenté la Ville de Besançon au Conseil des Communes du Grand Besançon au Conseil des Communes du Grand Besançon dès sa création où je représentais la sensibilité écologiste non seulement en tant qu'élu, mais également en tant que Vice-Président de Doubs Nature Environnement, en tant que membre fondateur du collectif Saône Vivante – Doubs Vivant et du collectif pour le contournement de Besançon. J'ai participé d'une façon active à la Commission Développement Economique et à la Commission Communication. J'ai apprécié le travail qui se faisait dans ces commissions et je tiens à rendre hommage en particulier à Paulette GUINCHARD-KUNSTLER et à tous ceux, ici dans cette assemblée et dans les services qui ont contribué à la mise en place du District. Simplement, je veux dire que je constate que ceux qui représentent les Verts ici, ont le même comportement que les partisans que tout à l'heure Paulette GUINCHARD-KUNSTLER a fustigés.

M. LE MAIRE : C'est vrai que nous regrettons de ne pas vous trouver, Monsieur NACHIN, parmi les candidats, mais ce n'est pas de notre fait. C'est une affaire de famille dans laquelle je n'interviendrai pas.

M. TOURRAIN : En tant que Président du groupe Une Ambition pour Besançon, il est tout naturel que je souhaite bon vent à ce District. Qui, il y a dix ans, aurait pu imaginer que ce District verrait le jour ? Certainement pas beaucoup de monde. C'est le résultat effectivement d'une volonté tout à fait déterminée des élus de Besançon et de la périphérie, ce qui dénote un changement d'attitude formidable, c'est-à-dire que la crainte de se voir absorber par Besançon a été repoussée par beaucoup de ces élus. Je souhaite que les représentants de la Ville, toutes tendances confondues, maintiennent cet état d'esprit avec leurs collègues de la périphérie.

En ce qui concerne plus particulièrement le domaine de l'incendie dont j'avais souligné ici lors d'un Conseil Municipal qu'il eût été intéressant que le Conseil Général envisage une anticipation dans la départementalisation des services d'incendie et de secours, je dois vous dire que j'ai reçu une réponse du Président GRUILLOT à la lettre que je lui ai adressée...

M. LE MAIRE : Dont vous m'avez envoyé copie et je vous en remercie.

M. TOURRAIN : ... dans laquelle il m'indique que le Lieutenant-Colonel DECELLIERES qui est responsable du service d'incendie et de secours se penche sur ce projet, sachant bien que la loi qui va départementaliser les centres d'incendie et de secours prévue pour le 1^{er} janvier 1995 risque encore d'être repoussée dans ses délais d'application. Donc ce projet est à l'étude au Conseil Général et je pense que le délai d'attente avant cette départementalisation ne sera pas trop long. Je rappelle que le poste sapeurs-pompiers représente les trois quarts du budget total du District, soit 32 MF sur 43 MF, c'est donc tout à fait important et comme vous le disiez tout à l'heure, cela permettra d'envisager de suivre d'autres pistes dans le développement de l'agglomération.

M. JACQUEMIN : Monsieur le Maire, un mot très rapide pour rajouter ma petite contribution à cet acte important qui est aujourd'hui la constitution du District pour lui souhaiter à mon tour aussi bon vent. J'aurais tendance à dire qu'il faudra une triple vertu dans ce District. Il faudra d'abord l'obsession de l'intérêt de l'agglomération car s'il y a eu des progrès dans cette démarche de district, c'est bien que la notion d'agglomération a commencé à percer comme étant une nécessité absolue pour l'avenir, pour le développement et le bien-être de notre population. Il faut que cela reste un très grand guide de l'action du District. La deuxième vertu sera celle de la transparence et notamment de

la transparence des intentions, je ne parle pas de la transparence financière, elle va de soi, mais la transparence des intentions des uns et des autres. Il faut que le jeu soit clair de telle sorte que, et cela m'amène à la troisième vertu, l'esprit missionnaire ne quitte pas non plus ce District car nous avons encore à ramener dans le giron du District quelques communes périphériques de Besançon importantes, sans lesquelles nous ne pourrions pas vraiment avoir un concept équilibré de cette agglomération. Mon vœu le plus cher est de voir dans des mois et dans des délais rapprochés, certaines communes pouvoir prendre rapidement le chemin districale. Voilà Monsieur le Maire ce que je voulais dire. L'idée de l'agglomération est maintenant bien partagée notamment par les communes périphériques. Elle est aussi à défendre dans d'autres instances au moment d'ailleurs où s'engagent des décisions, que ce soit la préparation du contrat de plan ou le schéma 2005 que discute actuellement la Région.

M. LE MAIRE : C'est trois vertus auxquelles nous souscrivons tous je crois et qui seront indispensables.

M. VIALATTE : Monsieur le Maire, je veux simplement dire que cet après-midi même, il y a à peine deux heures, le Conseil Général a voté à l'unanimité de ses membres l'avis favorable relatif à la constitution du District du Grand Besançon et qu'ainsi cette collectivité apporte également son aval unanime à la mise en place de cette nouvelle structure. Le second très bref petit mot que je voulais ajouter aujourd'hui est qu'un certain nombre de communes de l'agglomération, en particulier à l'Est de l'agglomération, n'ont pas souhaité faire le choix de rejoindre le District, en tout cas pour l'instant. Un certain nombre de critiques ici et là sur quelque banc que ce soit d'ailleurs sont émises à leur rencontre et je crois que là aussi unanimement nous pouvons souhaiter que leur décision soit respectée et que peut-être soit mis en place ou maintenus des passerelles, des sas qui permettent progressivement de tendre vers leur intégration au district quand elles le souhaiteront. A nous bien sûr de faire preuve de toute la pédagogie voulue. Je crois que là aussi unanimement, nous pensons souhaitable de maintenir en vie le Conseil des Communes du Grand Besançon comme structure de dialogue qui permette cette passerelle et ce sas, que beaucoup d'élus de ces communes, même s'ils ont fait le choix que nous connaissons, souhaitent conserver. Voilà les quelques mots que je voulais dire aujourd'hui.

M. LE MAIRE : Merci de tout cela. Je crois que vous avez tous parfaitement raison. Nous avons dès le début souhaité que toutes les communes adhèrent en toute indépendance et nous n'avons forcé la main à personne. Alors il en reste sur le bord du chemin comme on vient de le dire qui, peut-être, comprendront dans quelque temps qu'il était nécessaire d'être avec nous. Nous n'avons pas demandé, et cela à l'unanimité, que le périmètre du District soit fixé. C'eût été possible mais on a toujours écarté cela en disant qu'on ne voulait pas forcer telle commune, même importante, même proche de Besançon, à entrer de force dans une structure districale, c'eût été contraire à la décision de chaque Conseil Municipal donc nous n'avons pas voulu le faire.

D'autre part, le Conseil des Communes du Grand Besançon sera maintenu, ne serait-ce que comme un lieu de dialogue plus large, mais c'est vrai que les décisions seront prises maintenant au niveau du District. Le Conseil des Communes du Grand Besançon restera une association loi de 1901, mais tout ce qui concerne les structures à mettre en place, l'action au niveau de la préparation du XI^{ème} plan, etc. tout cela se fera à l'intérieur du District.

Comme le Conseil Général, je l'en remercie, a donné tout à l'heure un avis unanime, je pense que l'arrêté préfectoral pourra être pris dans des délais très proches et que la première réunion du Conseil de District pourra avoir lieu en septembre, cela paraît tout à fait logique. Il nous restera un trimestre pour mettre en place toutes les différentes structures. Je précise aussi que nous avons indiqué comme étant souhaitable et je crois que ça a été à l'unanimité dans la préparation du District,

que ce soit la Ville de Besançon qui ait la présidence du District et je crois que la plupart des Maires ont admis cela, évitant ainsi tout esprit partisan de siéger au sein de ce Conseil de District, mais il faudra mettre en place un bureau, des commissions, des présidents de commission, etc. Nous aurons l'occasion d'en reparler entre conseillers districaux et peut-être déjà dans un premier temps entre conseillers municipaux qui sont également conseillers districaux à partir de ce soir.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité moins une abstention, désigne ainsi qu'il suit ses représentants au Conseil du District :

Délégués titulaires :

Majorité Municipale : M. Robert SCHWINT, M. Jacques de SURY, Mme Marguerite VIEILLE-MARCHISET, M. Jean PONÇOT, M. Joseph PINARD, Mme Nicole MADER, M. Bernard HUMBERT, M. Jean-Pierre HIRSCH, M. Paul-Aimé BAUDIER, M. Jacques VUILLEMIN, M. Marcellin BARETJE, M. Bernard REGNIER, M. Bernard MEUNIER, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Claude MAGNIN, Mme Danièle TETU, Mme Martine BULTOT, Mme Marie-Marguerite DUFAY, M. Marcel FERREOL, Mme Paulette GUINCHARD-KUNSTLER, M. Jean-Claude TISSOT, M. Claude GIRARD, M. Patrick PIERLOT, M. Raymond JEANNIARD, M. Jean-Philippe GALLAT.

Une Ambition pour Besançon : M. Raymond TOURRAIN, M. Michel JACQUEMIN, M. Pierre MAILLARD, M. Claude SALOMON, M. Hervé TABOURNOT, M. Jean-Claude CHOMETTE, M. Michel VIALATTE.

Les Verts : M. Eric ALAUZET.

Délégués suppléants :

Majorité Municipale : M. Jean MILLE, M. Pierre RUEFF, M. Daniel ANTONY, M. Vincent FUSTER, M. Serge MATHIEU, M. Claude JEANNEROT, M. Gérard JUSSIAUX, M. Bernard LIME, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Anne CUENIN, M. Lionel RAGOT.

Une Ambition pour Besançon : M. Jean-Claude GRAPPIN, Mme Chantal DUVERGET, Mme Edith CAMPBELL.

Les Verts : Mme Michèle FOLSCHWEILLER.